

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 5 pouvoirs

Date de convocation
10 novembre 2016

Date d'affichage
10 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Brigitte MASSON, Patrick VANET.**

Représentés : **Thierry BESSON par Colette PERNET, Daniel CALLIOT par Dominique DETERM, Gérard KESTLER par Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN par Jean-Claude PEROT, Bernadette MILLOT par Monique THILLY.**

Monsieur Dominique BISSON a été nommé secrétaire.

Objet : **EFFACEMENT DE RÉSEAU BASSE TENSION - ROUTE D'ÉPERNAY - 1^{ÈRE} TRANCHE**

N° de délibération : **2016_11_17_01**

Rapporteur : **M. HAQUELLE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la Route d'Épernay – 1^{ère} tranche de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Notre commune ayant plus de 2 000 habitants ; celle-ci est seule compétente pour fixer le taux de la taxe sur l'électricité et percevoir ce revenu.

Ne percevant pas le produit de la taxe sur le territoire de notre commune, le SIEM sollicite un fond de concours de 30 % du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté Route d'Épernay – 1^{ère} tranche le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(165\,000,00 \text{ €} \times 0,30) = 49\,500,00 \text{ €}$.

La commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement réseau électrique Route d'Épernay – 1^{ère} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 9 novembre 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la solution technique proposée.

ACCEPTE la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique Route d'Épernay – 1^{ère} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Résultat du vote :

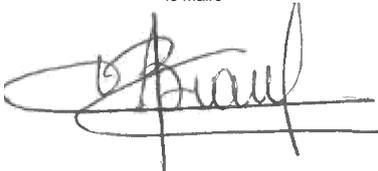
- Voix pour : **22**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire


Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 24/11/2016 à 10:16:14
Référence : d35b05b17c91b58bdd9696fc8d456e939c1d1821